

CODE CRIMINEL.

Sir JOHN THOMPSON : Je propose le bill (n° 126) pour amender le code criminel de 1892. Quelques-uns des amendements sont peu importants quant aux conséquences ; ils sont nécessités quelquefois par des erreurs typographiques et d'autres fois, par ces erreurs d'écriture tant redoutées.

Et en outre, il y a relativement à la province de Québec une disposition autorisant un désaisissement de juridiction dans les causes portées devant le tribunal, dans les termes qui sont ajournés, et une ou deux dispositions de cette nature qu'il n'est pas nécessaire d'expliquer au long.

M. EDGAR : Ne serait-ce pas un projet de loi dans lequel il serait convenable d'introduire les modifications suivantes que l'honorable ministre pourrait juger nécessaire de faire dans la procédure criminelle, relativement aux grands jurys, vu qu'il y a sur l'ordre du jour un projet de loi sur ce sujet qu'on n'atteindra peut-être pas ?

Sir JOHN THOMPSON : Je serais très heureux que l'on étudiat un amendement de cette nature, lorsque l'on discutera ce projet de loi.

Motion adoptée et première lecture du bill.

ACTE DU REVENU ET DE L'AUDITION.

Sir JOHN THOMPSON : Je demande la permission de présenter le bill (n° 127) modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition. Jusqu'à une époque toute récente, le revenu avait été perçu par des officiers du Revenu de l'intérieur et des Douanes, et des dispositions avaient été faites pour la protection des officiers chargés de la perception de ce revenu. Par la loi, la perception de certaines parties de ce revenu a été, depuis, assignée à d'autres départements et les officiers de ces départements ne jouissent pas de la protection dont ils jouiraient, s'ils agissaient en qualité d'officiers des départements des Douanes et du Revenu de l'intérieur. On propose de leur donner la protection ordinaire qu'on accorde en général aux officiers chargés de la perception du revenu et de l'administration de la loi.

Motion adoptée et première lecture du bill.

DRAGUEUR "PRINCE EDWARD."

M. PERRY : Le dragueur fédéral, le "Prince Edward" a-t-il quitté Murray Harbour, Ile du Prince-Edouard ? A-t-il commencé ses travaux de dragage ? Si oui, où est-il employé ?

M. OUIMET : Le dragueur fédéral le "Prince Edward" n'a pas encore quitté Murray Harbour, mais il a reçu ordre de se rendre à la Grande-Rivière, dans le comté de King.

OFFICIER REVISEUR, COMTÉ DE PRINCE, ILE DU PRINCE-ÉDOUARD.

M. PERRY : Un officier reviseur a-t-il été nommé pour le comté de Prince, I.P.-E., en remplacement du juge Kelly, décédé ? Si oui, qui est-il, et quelle est la date de sa nomination ?

M. COSTIGAN : Personne n'a été nommé. Le gouvernement a intention de nommer immédiatement un reviseur.

BARRAGE DE L'ILE SHEIK.

M. LISTER : Un contrat a-t-il été passé par le gouvernement avec MM. J. P. et W. H. Davis, ou toute autre personne, pour la construction d'un barrage ou de barrages à l'île Sheik, dans le fleuve Saint-Laurent, afin de rendre navigable le chenal Sny ? Des soumissions ont-elles été demandées pour la construction de ces travaux ? Si oui, qui a soumissionné ? J. P. et W. H. Davis ont-ils soumissionné pour ces travaux ? Si oui, étaient-ils les plus bas soumissionnaires ? Quel est le coût estimatif des dits travaux, et leur construction a-t-elle été autorisée par le parlement avant l'adjudication du contrat ? Quelle somme de travail a été exécutée, et combien le gouvernement a-t-il payé pour ces travaux ? Est-ce que l'ingénieur en chef des canaux, M. John Page, ne s'est pas prononcé contre le barrage projeté du chenal Sny ? Si oui, quel ingénieur ou quels ingénieurs ont recommandé la construction de ces travaux ? Le gouvernement canadien a-t-il reçu quelque information ou communication du gouvernement ou du département de la Guerre des Etats-Unis, concernant le dérangement probable du niveau du Saint-Laurent par le barrage susdit ?

M. HAGGART : Un contrat a été passé avec MM. William Davis et Fils, pour la construction de barrages à l'île Sheik, dans le fleuve Saint-Laurent, afin de rendre navigable le chenal Sny. Sur demande, MM. William Davis et Fils ont offert de faire l'ouvrage aux mêmes prix que ceux de leur contrat 4, du canal de Cornwall. Le coût des travaux est évalué comme suit :

Terrains.....	\$ 31,000
Construction.....	384,000
Total.....	\$114,000

On a obtenu l'autorisation d'agrandir les canaux avant l'adjudication de ce contrat, et ces travaux forment une partie importante de l'agrandissement du canal Cornwall. Les travaux faits se composent de :

Excavation, dans la terre.....	10,540 v. cubes.
dans le roc.....	561 "
Remplissage en pierre.....	4,376 "
Matériaux livrés.....	3,390 "

Le montant d'argent payé, \$11,440. M. Page a fait un rapport contre le barrage projeté du chenal Sny. Walter Shanly, Samuel Keefer, Collingwood Schreiber et Tom Rubidge se sont prononcés en faveur de la construction des barrages. Il n'a été reçu aucune information ou communication du gouvernement ou du département de la Guerre des Etats-Unis, concernant le dérangement probable ou improbable du niveau du Saint-Laurent, par le barrage du chenal Sny.

BUREAU DES DOUANES.

M. RIDER : 1. Existe-t-il un bureau des Douanes régulièrement constitué, et quand se réunit-il ? 2. Quels sont les membres formant le bureau des Douanes, quels sont les devoirs de chacun et quels appointements sont payés à chacun de ceux qui remplissent ces fonctions particulières ? 3. Le bureau des Douanes a-t-il jamais donné des décisions, et en a-t-il jamais été appelé de quelqu'une de ses décisions ?

M. WALLACE : Il existe un bureau des Douanes régulièrement constitué. 2. Dans le moment